



Carte de séjour périmer

Par **hanounie**, le **13/02/2017** à **14:47**

Bonjour mon concubin algérien a une carte de résident de 10 ans, celle ci se périme le 03/03/2017, nous avons donc pris rendez vous sur internet, car pour sous préfecture d'antony cela ne se fait que par internet la prise de rendez vous, sauf que nous avons un rendez vous que le 12 juin 2017, nous avons quand même pris ce rendez vous, mais nous sommes quand même allés à la sous préfecture d'antony pour savoir comment faire car mon concubin va être sans papier pendant 4 mois, et là on nous a répondu que ce n'était pas leurs problèmes on a insisté car on voulait savoir si pendant ce laps de temps ou il n'aurait pas de papier il était possible de lui délivrer un récépissé, on nous a dit que NON, ma question est donc que dois faire mon concubin, va-t-il perdre c'est droit? et pendant c'est 4 mois sans papier si il se fait contrôler que va-t-il se passer? sachant que nous avons imprimé la demande de rendez vous, est-ce qu'il peut la présenter lors d'un contrôle de police? Désolé pour ce roman mais nous sommes très inquiet car nous avons 4 enfants ensemble, merci de me répondre[smile9][smile9][smile9]

Par **citoyenalpha**, le **14/02/2017** à **22:49**

Bonjour

aucune inquiétude. Carte de résident = renouvellement automatique (sauf motif grave)

votre concubin présentera en cas de contrôle (chose rare) sa carte de résident et la confirmation de rdv à la préfecture pour renouvellement.

pensez la prochaine fois à vous y prendre plus tôt. En effet les dates de rdv est fonction du

volume des dossiers à traiter par les préfectures.

Restant à votre disposition